



## Un employeur peut-il demander à son salarié de récupérer des heures ?

Par **Ralo168**, le **26/01/2024** à **13:01**

Bonjour,

J'ai été embauchée sur un contrat de 37h/semaine sur lequel il n'est pas mentionné que le dimanche était travaillé, hors mon employeur a pris la liberté de me faire travailler les dimanches sans me demander en amont mon accord à plusieurs reprises. Mes horaires étaient du mardi au dimanche, 11h-14h / 15h-19h du mercredi au vendredi et 14h-19h le mardi et dimanche lorsque celui-ci était travaillé, coupant en deux un jour de récupération avec deux matinées en plus du lundi off. Lorsque j'ai contesté et demandé à ne pas travailler tous les dimanches, mon employeur s'est mis à tenir un décompte des heures du dimanches car il estimait que mes heures de la semaine n'étaient pas faites sans le dimanche et donc à rattraper mais pas sur la semaine suivante, à part. J'ai continué à être payée 37h mais avec un décompte de 27h à "rattrapper". Mon employeur a-t'il le droit de me demander ces heures ultérieurement ?

merci de votre aide

Laura